

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D072/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Enfance, 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 3 décembre 2018

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 11
Votants : 14

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL ADELEE, M. GUENIER, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme VATINEL,

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : M. GRIHAULT a donné pouvoir à M. PENVEN ; M. PERDRIEL a donné pouvoir à M. ARNAUD ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL ADELEE

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de services communs entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Ajout du service voirie

PJ : Avenant

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°124/2018 du 28 juin 2018 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et 18D050 du 29 juin 2018 du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ont été créés des services communs aux deux entités précédemment visées afin de rationaliser les moyens mis en œuvre pour accomplir leurs missions.

Après plusieurs mois de mutualisation, il s'avère que le service voirie doit être ajouté à cette convention afin de régir les liens entre le service voirie de l'Intercom et le C.I.A.S. à l'occasion des mises à disposition de personnel dans le cadre d'organisation de manifestations notamment.

Il est proposé que soit ajouté le service voirie aux dix services communs suivants :

- Bâtiments,
- Communication,
- Finances,
- Pilotage de gestion, prospective financière, gestion active de la dette,
- Gestion des véhicules,
- Prévention des risques et qualité au travail,

- Informatique,
- Commande publique, assurance et veille juridique,
- Ressources humaines,
- Démarche qualité

Aussi, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 et notamment ses articles 2 et 6 ;

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu l'avis du comité technique en date du 27 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°18D050 du 29 juin 2018 du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant création de services communs ;

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'avenant à la convention de services communs entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant ajout du service voirie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20181211-18D072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018